

Les premiers ministres des provinces et des territoires créent le conseil de la fédération

Charlottetown, le 5 décembre 2003 – C'est avec fierté que les premiers ministres des provinces et territoires ont annoncé aujourd'hui à Charlottetown la création du Conseil de la fédération. Cette nouvelle institution marque le début d'une nouvelle ère de collaboration dans les relations intergouvernementales. Le Conseil, composé des treize premiers ministres, se réunira au moins deux fois par année, la première réunion étant prévue pour les 23 et 24 février en Colombie Britannique. Les premiers ministres en ont officialisé la création par une cérémonie de signature.

Le Conseil de la fédération a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des Canadiens en :

- renforçant la coopération interprovinciale territoriale, en tissant des liens plus étroits entre les membres et en contribuant à l'évolution de la fédération canadienne;
- exerçant un leadership sur les questions d'importance pour les Canadiens et en améliorant les relations fédérales-provinciales-territoriales;
- faisant la promotion de relations entre les gouvernements fondées sur le respect de la Constitution et la reconnaissance de la diversité dans la fédération.

Aujourd'hui marque un début. Le Conseil innovera et imprégnera une différence pour les Canadiens en mettant l'accent sur les dossiers pour lesquels les provinces et les territoires peuvent se concerter afin d'apporter des changements. Le travail du Conseil devra refléter deux thèmes : une meilleure collaboration provinciale-territoriale et des relations plus efficaces avec le gouvernement fédéral.

Les premiers ministres ont identifié les domaines prioritaires suivants :

- l'amélioration des soins de santé pour les Canadiens en s'attaquant à la question de la réforme et de la viabilité des soins de santé;
- le renforcement de l'union économique, notamment l'amélioration du commerce intérieur et de la mobilité de la main d'œuvre, l'harmonisation et la rationalisation de la réglementation.

Les premiers ministres des provinces et des territoires ont créé un Comité directeur afin d'appuyer le Conseil dans ses travaux. Le Comité directeur mettra en place un Secrétariat basé à Ottawa. Les premiers ministres ont également demandé au Comité directeur d'élaborer un plan de travail afin d'atteindre les objectifs du Conseil.

Lors de la réunion de février, le Conseil approuvera le plan de travail et donnera des directives relativement aux prochaines étapes à franchir.